

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Structuration du vélotourisme autour du Ventoux

# DOSSIER DE PRESSE

Jeudi 10 Février 2011 à 11h

Hôtel de la Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



## Sommaire

1. Les collectivités partenaires .....	3
a. La CoVe .....	3
b. Le SMAEMV .....	3
2. Un premier travail de structuration .....	4
3. Le projet commun .....	4
a. Le contexte du projet.....	4
b. Le territoire concerné .....	5
c. Le contenu de la convention .....	5
d. Le mode de mise en œuvre.....	5
e. Les prochaines étapes.....	5
4. Annexes .....	7
a. La carte globale des circuits .....	7
b. Extrait de la charte qualité vélo .....	8
c. Le réseau « La Provence à vélo ».....	9
d. Vos contacts.....	9

## 1. Les collectivités partenaires

### a. La CoVe

Depuis trois ans, la CoVe travaille sur la mise en place d'une offre vélotouristique. Intégrée dans sa stratégie de développement touristique validée en 2007 par les élus de la CoVe, cette action s'intègre dans l'axe 1 : « Développement de l'offre attractive et de son accessibilité ».

#### Les objectifs de l'action :

- Elaborer des circuits familiaux selon un cahier des charges « aménagement » précis ;
- Sécuriser au maximum les circuits par la mise en place d'une signalétique vélotouristique, conforme à la réglementation nationale et préconiser éventuellement des travaux en cas de mauvais état de la voirie ;
- Traverser toutes les communes de la CoVe, au plus près des centres afin de permettre une découverte du patrimoine local et des produits locaux;
- Relier ces itinéraires aux projets existants (Luberon, A.D.T.H.V...<sup>1</sup>) ou en cours (Via Venaissia, A.D.M.V<sup>2</sup>...);
- Repérer les lieux touristiques incontournables du territoire et adapter les circuits en fonction d'eux ;
- Fédérer différents acteurs autour de ce projet : associations, acteurs touristiques, élus...
- Réaliser un plan de promotion/communication.

### b. Le SMAEMV

Le SMAEMV, par l'intermédiaire du programme sur les Activités de Pleine Nature pour lequel il a conventionné avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a inscrit le Vélo comme la filière principale à développer. L'axe 1 du plan de développement des APN est « Poursuivre la structuration de la filière vélotouristique ». L'objectif de cet axe est donc d'accompagner cette structuration par l'équipement des circuits, la promotion du réseau existant ainsi qu'une ouverture du réseau à d'autres prestataires (culturels, logistiques...). Il vise à soutenir des projets en continuité ou complémentaire des actions déjà entreprises :

- Acquérir le matériel ad hoc lié à la signalisation des circuits ainsi qu'aux équipements adaptés à l'accueil des vélotouristes
- Soutenir les opérations de promotion et de valorisation
- Rendre cette discipline accessible aux personnes en situation de handicap
- Soutenir les formations des professionnels de la filière
- Soutenir le travail d'animation et d'accompagnement.

Le SMAEMV est la structure porteuse du GAL « Ventoux » qui est le Groupe d'Action Locale, retenu par l'Etat et la région PACA pour mettre en œuvre les programmes européens : LEADER+ sur la période 2000-2006 puis LEADER 2007-2013. Ce dernier a pour ambition de « fédérer et structurer à l'échelle du Ventoux ». Le projet commun entre la CoVe et le SMAEMV s'intègre dans l'axe 3 plan de développement du GAL « Structurer une offre éco touristique à l'échelle Ventoux ».

---

<sup>1</sup> ADTHV : Association pour le Développement Touristique du Haut Vaucluse

<sup>2</sup> ADMV : Association Destination Mont Ventoux Comtat Venaissin Pays de Sault

## 2. Un premier travail de structuration

Un premier travail de structuration de la filière cyclotourisme sur le territoire du Ventoux a été conduit par l'Association Destination Mont Ventoux (ADMV) et la CoVe. Ainsi, 8 circuits, à destination d'un public familial, traversant l'ensemble des communes ont pu être mis en place. Quand au balisage, il a été assuré par :

- le Conseil Général de Vaucluse sur les voies départementales
- les communes et/ou intercommunalité sur les voies communales.

Un guide et des fiches circuits ont été édités. Un travail d'animation a permis de constituer un premier réseau de professionnels engagés dans la Charte « Accueil vélo ». Des actions de promotion de cette offre (participation à des salons spécialisés, accueil de presse...) ont également été menées.

Ce premier travail de structuration de la filière vélotourisme sur le territoire du Ventoux a été accompagné par le programme LEADER+ 2000-2006 porté par le SMAEMV.

Dans un objectif de cohérence, les associations de développement touristique (l'ADTHV et l'ADMV) ont également été associées à ce projet.

Egalement dans ce même objectif, le territoire Ventoux fait partie de la « la Provence à Vélo » qui regroupe, à l'échelle départementale, l'ensemble des réseaux locaux, animateurs et organisateurs d'une offre vélotouristique (cf. p11). Un comité de pilotage a été constitué et est animé par l'Agence Départementale de Développement et de Réservation Touristiques (ADDRT 84<sup>3</sup>).

## 3. Le projet commun

### a. Le contexte du projet

Dans le cadre du programme LEADER 2007-2013, le projet commun intitulé «Structuration du Vélotourisme autour du Ventoux» a été approuvé par le comité de programmation du « GAL Ventoux » le 14 octobre dernier, pour un montant total de 208 000 € HT.

Ces crédits européens ont été mobilisés grâce à une contrepartie apportée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (vote du 10-12-2010) et le Conseil général de Vaucluse (vote du 17-12-2010)

Aujourd'hui, une convention est passée entre le SMAEMV et la COVE afin de poursuivre la structuration du vélotourisme autour du Ventoux. Des conventions vont également lier l'ADTH et l'ADMV à la COVE et au SMAEMV afin d'assurer une cohérence entre toutes les actions menées.

---

<sup>3</sup> Ex CDT 84

## **b. Le territoire concerné**

Le territoire concerné par le projet rassemble les communes situées dans le périmètre d'intervention du programme « Leader Ventoux » soit :

- 18 communes sur le territoire de compétences de la CoVe
- 15 communes situées territoire de compétences du SMAEMV (2 communautés de communes des Terrasses du Ventoux et du Plateau de Sault ainsi que sur les communes de Pernes les Fontaines, Velleron, Brantes, Saint Léger et Savoillans).

## **c. Le contenu de la convention**

### **■ Animer le réseau des professionnels « Accueil Vélo » :**

- Démarcher des prestataires touristiques (hébergeurs, loueurs de matériels, accompagnateurs cyclotouristique, cave...) situées sur les communes traversées par les circuits et leur faire connaître le réseau ;
- Les accompagner pour entrer dans cette démarche : visiter leurs structures, les conseiller en matière d'aménagement, leur fournir les outils de promotion commun au réseau... ;

### **■ La mise en place d'équipements et de services dédiés aux cyclotouristes par :**

- La poursuite du balisage des circuits ;
- La mise en place de racks à vélo à des lieux stratégiques fréquentés par cette clientèle ;
- La mise en place de panneaux « Relais Information Service » afin de présenter les différents itinéraires, les membres du réseau « Bienvenue accueil Vélo » ainsi que d'autres spécificités locales.

### **■ Les actions de promotion/de communication :**

- L'édition d'un nouveau document présentant à la fois les circuits et les professionnels qualifiés ;
- La réédition et création de nouvelles fiches circuits ;
- La mise en place d'un plan « presse-médias »

## **d. Le mode de mise en œuvre**

Afin de coordonner, animer et mettre en œuvre ce projet ambitieux, la CoVe et le SMAEMV s'apprête à recruter, de manière conjointe, un chargé de mission sous la forme de deux mi-temps. Celui-ci sera recruté d'ici la fin du mois de février.

## **e. Les prochaines étapes**

### **Février :**

- Recrutement du chargé de mission
- Participation aux salons tourisme/vélo: «Fiets en Wandelbeurs» à Amsterdam

### **Mars/avril :**

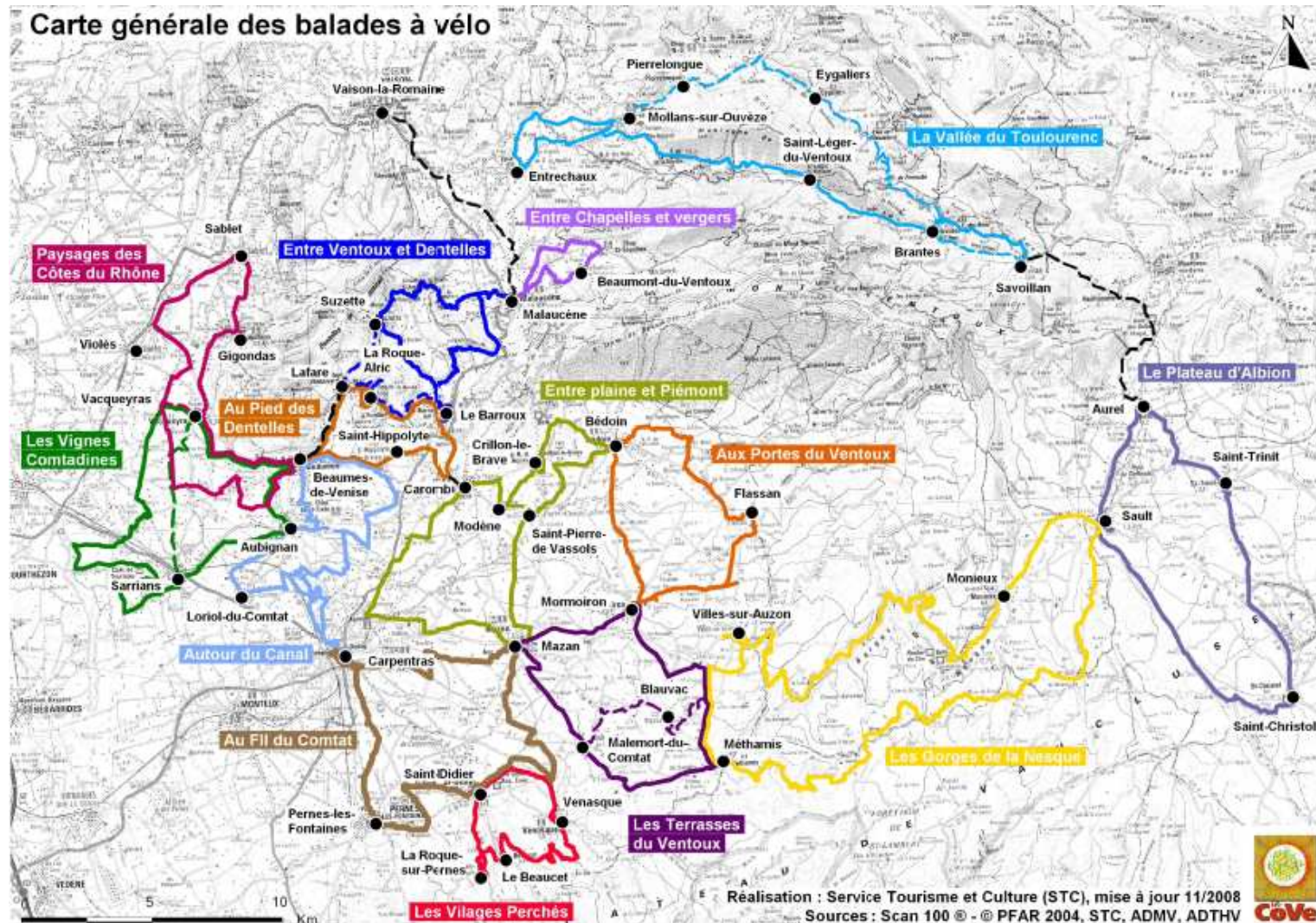
- Démarche d'informations auprès des professionnels pour faire connaître le réseau
- Participation au salon de la randonnée à Lyon
- Finalisation du balisage

Avril/mai :

- Edition des nouveaux supports de promotion et de communication
- Finalisation du balisage

## 4. Annexes

### a. La carte globale des circuits



## **b. Extrait de la charte qualité vélo**

Afin d'accueillir au mieux nos clients vélotouristes et répondre à leurs attentes, une charte qualité « Accueil vélo » a été établie pour tout le territoire vauclusien. Les adhérents à cette charte s'engagent sur un certain nombre de points qui sont ici résumés :

### **■ Dans les hôtels et chambres d'hôtes :**

Vos clients peuvent prendre un petit déjeuner copieux à partir de 7h du matin et partir avec un panier pique-nique.

Les vélos sont placés dans un local sécurisé. Vos clients pourront les laver s'ils le souhaitent, et laver et sécher leur linge.

En cas de besoin, l'hébergeur est en relation avec un loueur ou un transporteur du réseau.

Vos clients pourront profiter des circuits vélo locaux en toute tranquillité : leur véhicule bénéficie d'une place de parking en leur absence.

### **■ Dans les gîtes et campings :**

Leurs vélos sont placés dans un local sécurisé, vos clients pourront les nettoyer si besoin, et laver et sécher leur linge.

En cas de besoin, l'hébergeur est en relation avec un loueur ou un transporteur du réseau.

Vos clients pourront profiter des circuits vélo locaux en toute tranquillité : leur véhicule bénéficie d'une place de parking en leur absence.

Dans les campings : du mobilier (tables et chaises) est mis à leur disposition ainsi qu'une salle hors sac ou un préau pour les pique-niques.

Dans les gîtes vos clients pourront bénéficier d'une location « week-end » en hors saison (suivant les disponibilités).

### **■ Dans les restaurants et bars/restaurants :**

Vos clients pourront y déguster une formule rapide (assiette complète et dessert). Ils peuvent y remplir leur bidon d'eau gratuitement.

### **■ Dans les caves et lieux de visite :**

Un parking à vélo attend vos clients devant la structure, ils pourront y remplir leur bidon d'eau gratuitement. Les caves leur proposent la livraison de leurs achats dans leur hébergement ou à leur domicile (contre défraiement).

### **■ Les taxis :**

Ils disposent d'un véhicule adapté au transport des vélos, des personnes et des bagages et livrent les bagages de vos clients dans leur hébergement avec possibilité de transfert (sur demande contre défraiement) en cas de séjour itinérant.

### **■ Les loueurs de vélos :**

Les loueurs du réseau assureront un accueil privilégié à vos clients : assistance en cas de panne du vélo loué (hors crevaison), possibilité de rendre le vélo ailleurs que sur le lieu de location, transport des vélos, des personnes et bagages (contre défraiement).

### ■ **Les accompagnateurs :**

Ils assurent à vos clients un encadrement professionnel adapté à leur niveau et leur proposent différentes prestations alliant découverte du territoire et techniques de pratique à la ½ journée, à la journée ou lors de séjours. En cas de besoin, l'accompagnateur est en relation avec les hébergeurs, restaurateurs, loueurs ou transporteurs du réseau.

### **c. Le réseau « La Provence à vélo »**

Le vélo est un moyen privilégié de découvrir le Vaucluse et ses paysages contrastés. Ainsi, le territoire du Vaucluse s'est organisé afin d'offrir un maillage d'itinéraires vélotouristiques, balisés ou sur le point de l'être, qui suivent de paisibles sentiers ou des petites routes à l'écart de la circulation.

Une charte qualité « Accueil vélo » a été élaborée en concertation et s'applique à l'ensemble du département.



La « Provence à vélo », c'est aujourd'hui:

- Plus de 1000 km de circuits vélo, dont une bonne partie est déjà balisée ;
- Pas loin de 200 prestataires adhérents à une même charte « accueil vélo » ;
- Cinq membres dans le réseau : Vélo loisirs en Luberon ; l'A.D.T.H.V ; CoVe/SMAEMV ; OTI Pays des Sorgues ; Provence Rhône Ouvèze

### **d. Vos contacts**

#### **CoVe**

Service Tourisme, Marie-Laure BONIN : 04.90.67.69.21

[bonin-ml@ventoux-comtat.com](mailto:bonin-ml@ventoux-comtat.com)

Service Communication, Claire TREMBLEY: 04.90.67.21.68

[tremblay-c@ventoux-comtat.com](mailto:tremblay-c@ventoux-comtat.com)

#### **SMAEMV**

Nicolas BOURGUE, chargé des Activités de Pleine Nature : 04 90 63 22 74

[nicolas.bourgue@smamemv.fr](mailto:nicolas.bourgue@smamemv.fr)

Vincent THOMANN, chargé de communication : 04 90 63 72 16

[communication@smamev.fr](mailto:communication@smamev.fr)

Odile SIGNORET, responsable du programme « Leader Ventoux » : 04 90 63 22 74

Olivier LAURENT, gestionnaire du programme « Leader Ventoux » : 04 90 63 22 74

[leader.ventoux@smaemv.fr](mailto:leader.ventoux@smaemv.fr)